

<http://www.ujfp.org/spip.php?article8145>

The logo for UJFP (Union des Juifs Français pour la Paix) is displayed in a stylized, pixelated font. The letters are dark red with a white outline, set against a light, textured background.

Contre la démagogie raciste et les dérives xénophobes, défendre plus que jamais les libertés

gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés

contre les racismes et les discriminations - Islamophobie -
Date de mise en ligne : jeudi 29 octobre 2020

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Un assassinat sauvage. La sidération. Le sentiment que l'école tout entière est à présent menacée. L'hommage unanime rendu à ce professeur, Samuel Paty, victime d'un acte de terrorisme qui va au-delà de l'imaginable.

Et puis, sans même respecter le temps du deuil, se déchaînent sur les réseaux sociaux et dans certains médias, au sein de la classe politique et de la part du gouvernement, une série de propos désignant des boucs émissaires et des propositions de pseudo-solutions.

Déjà, après l'attaque commise le 25 septembre dernier par un jeune Pakistanais devant les anciens locaux de Charlie Hebdo, c'est très vite l'ensemble des mineur·e·s isolé·e·s qui avaient été ciblé·e·s, jusqu'à remettre en cause la légitimité de leur prise en charge. Le phénomène, qui n'est pas inédit, s'est reproduit massivement cette fois-ci. Ont été pêle-mêle assimilés aux islamistes fanatiques, ou soupçonnés d'être des terreaux de ce fanatisme : la « communauté » tchétchène ; l'ensemble des réfugié·e·s du fait d'un droit d'asile prétendument accordé de manière trop libérale (la CNDA étant explicitement visée) ; l'UNEF et l'ensemble de la communauté universitaire (les sociologues étant spécialement montré·e·s du doigt au motif qu'« expliquer c'est [déjà] excuser ») ; l'Observatoire de la laïcité, sans doute trop attaché à défendre la philosophie de la loi de 1905, loi de liberté ; toutes celles et ceux, enfin, baptisé·e·s « islamo-gauchistes », accusé·e·s de faire preuve de naïveté excessive envers l'islam radical, voire d'en être les soutiens implicites.

Le Gisti, pour sa part, avait déjà, quelques semaines auparavant, été catalogué parmi les associations « islamo-gauchistes » par le président d'une mission parlementaire, mu par ses fantasmes [\[1\]](#), et même accusé par lui, un peu plus tard - au même titre que la Cimade, pour faire bonne mesure - d'avoir « justifié explicitement ou en creux les attentats contre la France ».

Soyons clairs.

- Oui, nous nous inquiétons lorsque des membres du Conseil d'État, censé être une pièce maîtresse de l'État de droit [\[2\]](#), ou le directeur de l'Ofii [\[3\]](#), déclarent que la France serait désarmée face à la menace du terrorisme islamiste en raison du carcan des textes internationaux ou de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, voire du Conseil constitutionnel (sic). Nous nous inquiétons lorsque la droite qui se dit « républicaine » fait chorus avec l'extrême droite en reparlant de déchéance de la nationalité, de rétablissement de la peine de mort... voire du bagne ! Nous nous inquiétons encore lorsqu'un ancien premier ministre (socialiste...) [\[4\]](#) envisage de renégocier les traités européens et n'exclut pas de « prendre des distances » par rapport à la Convention européenne des droits de l'Homme.
- Oui, nous nous indignons lorsque, sous couvert de lutter contre le fanatisme islamiste, le ministre de l'intérieur annonce son intention de lancer des opérations contre des institutions musulmanes alors même qu'elles pourraient être « sans lien avec l'enquête », comme il le reconnaît lui-même, et de dissoudre le CCIF. La liberté d'association est une liberté constitutionnellement protégée qui inclut le droit de choisir librement son objet et ses moyens d'action. Il faudrait, pour décider d'une dissolution, démontrer que l'association visée - ou certains de ses membres sans qu'ils et elles soient sanctionné·e·s - s'est rendue coupable de certains des faits graves limitativement énumérés par les textes, parmi lesquels figurent la provocation à la haine et à la discrimination raciales ou à des actes de terrorisme. En l'occurrence, le CCIF s'est donné pour mission de lutter contre l'islamophobie et notamment de faire condamner les propos incitant à la haine contre les musulmans ; d'œuvrer pour la liberté de conscience en soutenant des personnes insultées ou molestées du fait de leur appartenance religieuse réelle ou supposée ; de combattre les discriminations de toute nature fondées sur cette même

Contre la démagogie raciste et les dérives xénophobes, défendre plus que jamais les libertés

appartenance - accès à l'emploi, à l'université, aux services publics... Autant de combats par le droit, souvent couronnés de succès devant le juge et nécessaires dans une société démocratique - des combats que le Gisti porte, lui aussi, sur son propre terrain [5].

- Oui, nous dénonçons et continuerons à dénoncer les discours qui entretiennent la xénophobie, le racisme, et stigmatisent les personnes de culture ou de religion musulmane - discours trop souvent encouragés par les plus hauts responsables politiques. Oui nous dénonçons et continuerons à dénoncer les pratiques discriminatoires trop fréquentes et trop rarement sanctionnées de l'administration et de la police.
- Oui, nous continuerons à nous battre pour que la légalité soit respectée, pour que les droits des personnes étrangères ne soient pas systématiquement bafoués, pour que les exilé-es soient accueilli-es dans des conditions dignes, pour que les demandeurs d'asile se voient accorder la protection à laquelle ils et elles peuvent prétendre, pour que les mineur-es isolé-es bénéficient de la prise en charge qui leur est due.

Qu'il faille lutter contre la menace terroriste ne fait pas de doute. Mais l'arsenal juridique contre le terrorisme n'a cessé de se renforcer depuis plus de trente ans et cette escalade est dangereuse sans être efficace. Céder à tous les amalgames et à tous les soupçons, restreindre encore les droits fondamentaux ne protégera certainement pas les habitant-es de notre pays contre la menace terroriste. Il serait pour le moins paradoxal que la défense de la liberté d'expression passe par la censure du pluralisme, consubstantiel à la démocratie, et ce serait faire injure au travail des enseignant-es qui justement s'attachent à encourager cette liberté d'expression et former à l'esprit critique.

On ne répond pas à l'horreur de la violence aveugle en faisant violence aux principes fondamentaux de la démocratie et de l'État de droit, ceux-là mêmes que les fanatiques veulent mettre à bas.

Le 28 octobre 2020

[1] Voir « [Mission "racisme" de l'Assemblée nationale : les dérapages d'un président](#) »

[2] Entretien avec Eric Schoettl, « [Terrorisme, islamisme, immigration : un droit hermétique à la volonté populaire ?](#) », Le Figaro (site web), 21 octobre 2020 ; Patrick Stefanini, « [Le fruit amer du désarmement de l'État](#) », Le Figaro, 20 octobre 2020

[3] Didier Leschi, « [Pourquoi la France est mal armée contre les migrants radicalisés](#) », Le Figaro, 23 octobre 2020

[4] « [Manuel Valls : « Il faut faire évoluer notre droit » pour lutter contre l'islamisme](#) », Le Figaro, 23 octobre 2020

[5] C'est pourquoi le Gisti a signé l'appel lancé par de nombreuses associations et personnalités du monde juridique : « [Menace de dissolution du CCIF : une inacceptable atteinte aux libertés associatives et à l'égalité des droits](#) »